

---

# Mulvihill Premium Yield Fund

Rapport annuel 2023

---

## Lettre aux porteurs de parts

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023, comprenant le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et les états financiers audités, de Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds »).

L'année 2023 a été difficile pour la gestion de portefeuilles d'actions, à moins que vous n'ayez décidé de fermer les yeux et de ne rien faire. Comme prévu, la Réserve fédérale américaine et de nombreuses autres banques centrales ont poursuivi leur politique de resserrement en augmentant les taux d'intérêt jusqu'en juillet, pour ensuite préconiser une approche de hausse des taux d'intérêt à plus long terme. Historiquement, de telles politiques avaient mené à une baisse des cours des actions, mais pas cette fois-ci, le rendement solide d'une poignée d'actions de sociétés à très grande capitalisation (soit les FAANG) ayant permis aux marchés d'enregistrer des rendements positifs au premier semestre de 2023. En réalité, la plupart des autres actions ne se sont pas aussi bien comportées dans un contexte au sein duquel l'inflation et les taux d'intérêt plus élevés suscitaient des inquiétudes quant à une éventuelle récession. Toutes ces perspectives ont changé vers la fin octobre quand la Réserve fédérale américaine a annoncé qu'elle ne hausserait plus les taux. Avec la réouverture des sources de liquidité, les marchés obligataires et boursiers ont connu la très forte hausse à laquelle nous avons assisté en novembre et décembre. Le rendement total de l'indice composé S&P/TSX s'est établi à 11,8 % pour l'exercice, tandis que celui de l'indice S&P 500 s'est établi à 26,3 % (23,2 % en dollars canadiens). Le rendement sectoriel a varié de façon importante au sein des deux marchés. Le secteur des technologies de l'information a affiché de loin le meilleur rendement dans les deux marchés, soit un rendement total de 69,2 % au Canada et de 57,8 % aux États-Unis, tandis que les actions défensives sensibles aux taux d'intérêt ont enregistré un sous-rendement dans les deux marchés. En effet, le secteur des services de communications est demeuré à la traîne au Canada, en baisse de 3,9 %, tandis qu'au sud de la frontière, les actions d'entreprises de services publics ont accusé un retard, affichant une baisse de 7,1 %. Le dollar canadien a augmenté de 2,3 % par rapport au dollar américain au cours de la période.

La valeur liquidative par part de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et par part de FNB était de 9,56 \$, de 9,56 \$, de 9,07 \$ et de 9,00 \$, respectivement, au 31 décembre 2023, comparativement à 10,27 \$, à 10,26 \$, à 9,86 \$ et à 9,77 \$, respectivement, au 31 décembre 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le rendement du Fonds, incluant le réinvestissement des distributions, correspond à un rendement négatif de 1,3 % pour les parts de catégorie I, de 1,3 % pour les parts de catégorie F, de 2,2 % pour les parts de catégorie A et de 2,1 % pour les parts de FNB. Au cours de l'exercice, le Fonds a versé aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB des distributions de 0,57 \$ par part. Le profit net réalisé sur les options s'est chiffré à 0,55 \$ par part de catégorie I, à 0,55 \$ par part de catégorie F, à 0,51 \$ par part de catégorie A et à 0,48 \$ par part de FNB en 2023, comparativement à 0,97 \$ par part de catégorie I, à 0,94 \$ par part de catégorie F, à 0,95 \$ par part de catégorie A et à 0,11 \$ par part de FNB en 2022. Pour plus de détails sur les activités du Fonds, veuillez vous reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation » et « Rapport du gestionnaire de portefeuille ».

Nous remercions tous les porteurs de parts de leur soutien constant et nous les invitons à lire les renseignements complets se trouvant dans le rapport annuel.



John Mulvihill  
Président du conseil et chef de la direction  
Gestion de capital Mulvihill Inc.

---

## Le Fonds

Le Fonds est un fonds commun de placement qui vise à procurer aux porteurs de parts i) un revenu trimestriel élevé avantageux sur le plan fiscal; ii) une valorisation du capital à long terme au moyen d'un placement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de haute qualité; et iii) une faible volatilité globale du portefeuille. Le Fonds vendra des options en vue de gagner des primes d'options fiscalement avantageuses ainsi que de réduire la volatilité du portefeuille et d'améliorer son rendement total.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds i) investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500 et ii) aura recours à des stratégies de vente d'options à l'occasion en réponse aux conditions du marché afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal. Le Fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres.

Le Fonds aura recours à une méthode quantitative pour choisir des titres. À l'occasion, le Fonds aura recours à différentes stratégies de placement, dont l'utilisation d'instruments dérivés pour produire un revenu, réduire la volatilité du portefeuille et protéger le capital. Le Fonds vise à obtenir un rendement de 7 % et un potentiel de croissance additionnelle du capital au-delà de cette cible de rendement.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

• Objectifs et stratégies de placement.....	2
• Risque.....	2
• Résultats d’exploitation.....	2
• Événements récents.....	3
• Transactions entre parties liées.....	3
• Faits saillants financiers.....	4
• Rendements passés.....	6
• Aperçu du portefeuille.....	8
Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière.....	10
Rapport de l’auditeur indépendant.....	11
États financiers.....	13
Notes annexes.....	19
Administrateurs et comité d’examen indépendant.....	25

## Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds »). Les états financiers annuels du Fonds sont joints au présent rapport.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier des votes par procuration et de l'information trimestrielle du Fonds en téléphonant au numéro sans frais 1 800 725-7172, en écrivant au Fonds, à Relations avec les investisseurs, 121 King Street West, Suite 2600, P.O. Box 113, Toronto (Ontario) M5H 3T9, en envoyant un courriel à l'adresse [info@mulvihill.com](mailto:info@mulvihill.com) ou en visitant notre site Web, au [www.mulvihill.com](http://www.mulvihill.com). Vous pouvez également obtenir gratuitement les rapports semestriels ou annuels de la même manière.

## Objectifs et stratégies de placement

Les objectifs de placement du Fonds consistent à procurer aux porteurs de parts i) un revenu trimestriel élevé avantageux sur le plan fiscal; ii) une valorisation du capital à long terme au moyen d'un placement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de haute qualité; et iii) une faible volatilité globale du portefeuille. Le Fonds vendra des options en vue de gagner des primes d'options fiscalement avantageuses ainsi que de réduire la volatilité du portefeuille et d'améliorer son rendement total.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds i) investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500 et ii) aura recours à des stratégies de vente d'options à l'occasion en réponse aux conditions du marché afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal. Le Fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres.

Le Fonds aura recours à une méthode quantitative pour choisir des titres. À l'occasion, le Fonds aura recours à différentes stratégies de placement, dont l'utilisation d'instruments dérivés pour produire un revenu, réduire la volatilité du portefeuille et protéger le capital. Le Fonds vise à obtenir un rendement de 7 % et un potentiel de croissance additionnelle du capital au-delà de cette cible de rendement.

## Risque

Les risques liés à un placement dans les titres du Fonds figurent dans le prospectus simplifié du Fonds, disponible sur le site Web du Fonds ([www.mulvihill.com](http://www.mulvihill.com)) ou sur SEDAR ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)). Au cours de la période, le Fonds n'a subi aucun changement qui puisse avoir une incidence importante sur les risques liés à un placement dans ses titres.

## Résultats d'exploitation

### Distributions

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Fonds a versé des distributions de 0,57 \$ par part de catégorie I, de 0,57 \$ par part de catégorie F, de 0,57 \$ par part de catégorie A et de 0,57 \$ par part de FNB.

Depuis sa création en décembre 2019, le Fonds a versé des distributions en trésorerie totales de 2,15 \$ par part de catégorie I, de 2,15 \$ par part de catégorie F et de 2,15 \$ par part de catégorie A, ainsi que des distributions en trésorerie totales de 0,66 \$ par part de FNB depuis que ces parts ont commencé à être négociées le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

### Produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total des produits du Fonds s'est établi à 0,23 \$ par part de catégorie I, à 0,22 \$ par part de catégorie F, à 0,22 \$ par part de catégorie A et à 0,23 \$ par part de FNB, comparativement à 0,29 \$ par part de catégorie I, à 0,28 \$ par part de catégorie F, à 0,28 \$ par part de catégorie A et à 0,05 \$ par part de FNB en 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total des charges s'est établi à 0,27 \$ par part de catégorie I, à 0,25 \$ par part de catégorie F, à 0,34 \$ par part de catégorie A et à 0,31 \$ par part de FNB, comparativement à 0,26 \$ par part de catégorie I, à 0,26 \$ par part de catégorie F, à 0,35 \$ par part de catégorie A et à 0,08 \$ par part de FNB pour l'exercice précédent. Le Fonds a enregistré des pertes nettes réalisées et latentes de 0,11 \$ par part de catégorie I, de 0,12 \$ par part de catégorie F et de 0,05 \$ par part de catégorie A et un profit net réalisé et latent de 0,09 \$ par part de FNB au cours de l'exercice, comparativement à des pertes nettes réalisées et latentes de 0,52 \$ par part de catégorie I, de 0,49 \$ par part de catégorie F, de 0,42 \$ par part de catégorie A et de 0,08 \$ par part de FNB en 2022.

### Valeur liquidative

La valeur liquidative par part de catégorie I a diminué de 6,9 %, passant de 10,27 \$ au 31 décembre 2022 à 9,56 \$ au 31 décembre 2023. La valeur liquidative par part de catégorie F a diminué de 6,8 %, passant de 10,26 \$ au 31 décembre 2022 à 9,56 \$ au 31 décembre 2023. La valeur liquidative par part de catégorie A a diminué de 8,0 %, passant de 9,86 \$ au 31 décembre 2022 à 9,07 \$ au 31 décembre 2023. La valeur liquidative par part de FNB a diminué de 7,9 %, passant de 9,77 \$ au 31 décembre 2022 à 9,00 \$ au 31 décembre 2023.

La valeur liquidative totale du Fonds a diminué de 2,55 M\$, passant de 38,65 M\$ au 31 décembre 2022 à 36,10 M\$ au 31 décembre 2023, ce qui reflète une diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB de 0,53 M\$, un produit de l'émission de parts de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB de 8,69 M\$, des réinvestissements en parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A de 0,64 M\$, des rachats de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A de 9,22 M\$ et des distributions sur les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB de 2,13 M\$.

### Événements récents

Il n'y a eu aucun événement récent relativement au Fonds au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Transactions entre parties liées

Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill »), en sa qualité de gestionnaire de placements et gestionnaire du Fonds, gère le portefeuille de placements du Fonds conformément aux objectifs, à la stratégie et aux critères de placement du Fonds et a la responsabilité de fournir les services d'administration dont le Fonds a besoin ou d'en coordonner la prestation aux termes d'une convention de fiducie conclue entre le Fonds et Mulvihill le 18 septembre 2019.

Mulvihill reçoit les frais décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent rapport.

Pendant l'exercice, aucune recommandation ou approbation concernant des transactions entre des parties liées n'a été soumise au comité d'examen indépendant (le « CEI »).

### Comité d'examen indépendant

Le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 ») exige que tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public établissent un CEI à qui le gestionnaire doit soumettre toutes les questions de conflits d'intérêts aux fins d'examen ou d'approbation. Le Règlement 81-107 oblige également le gestionnaire à établir des politiques et des procédures écrites pour gérer les questions de conflits d'intérêts, à tenir à jour les dossiers concernant ces questions et à fournir de l'aide au CEI dans l'exercice de ses fonctions. Le chef de la conformité, désigné par le gestionnaire, a pour mission de faciliter l'accomplissement de ces obligations.

Le CEI préparera, pour chaque exercice, un rapport aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice et inclut les cas où le gestionnaire a agi sur une question de conflits d'intérêts, s'ils sont connus, et pour lesquels le CEI n'a pas formulé de recommandation positive ou pour lesquels une condition, imposée par le CEI, n'a pas été respectée selon sa recommandation ou son approbation. Les membres du CEI sont Robert G. Bertram, R. Peter Gillin et D<sup>r</sup> Robert Bell.

## Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le Fonds et ont pour objet d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du Fonds depuis sa création, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour les parts de catégorie I et de catégorie F, le 12 décembre 2019 pour les parts de catégorie A et le 31 octobre 2022 pour les parts de FNB. Ces informations sont tirées des états financiers annuels audités du Fonds.

Périodes closes les 31 décembre	2023				2022				2021			2020			2019		
	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	FNB	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	FNB <sup>4</sup>	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	Catégorie I <sup>5</sup>	Catégorie F <sup>5</sup>	Catégorie A <sup>6</sup>
<b>ACTIF NET PAR PART</b>																	
<b>Actif net, au début de la période<sup>1</sup></b>	<b>10,27 \$</b>	<b>10,26 \$</b>	<b>9,86 \$</b>	<b>9,77 \$</b>	11,34 \$	11,33 \$	11,01 \$	10,00 \$	10,51 \$	10,51 \$	10,35 \$	9,99 \$	9,99 \$	9,95 \$	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>																	
LIÉE À L'EXPLOITATION																	
Total des produits	0,23	0,22	0,22	0,23	0,29	0,28	0,28	0,05	0,20	0,19	0,13	0,17	0,17	0,17	0,03	0,03	0,01
Total des charges	(0,27)	(0,25)	(0,34)	(0,31)	(0,26)	(0,26)	(0,35)	(0,08)	(0,29)	(0,27)	(0,35)	(0,26)	(0,26)	(0,37)	(0,03)	(0,03)	(0,03)
Profit (perte) réalisé pour la période	0,02	–	(0,03)	(0,15)	(0,53)	(0,60)	(0,37)	0,08	1,30	1,22	0,84	0,19	0,19	0,19	0,01	0,01	–
Profit (perte) latent pour la période	(0,13)	(0,12)	(0,02)	0,24	0,01	0,11	(0,05)	(0,16)	0,12	0,13	0,12	0,96	1,07	1,07	(0,03)	(0,01)	(0,09)
<b>Total de l'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation<sup>2</sup></b>	<b>(0,15)</b>	<b>(0,15)</b>	<b>(0,17)</b>	<b>0,01</b>	(0,49)	(0,47)	(0,49)	(0,11)	1,33	1,27	0,74	1,06	1,17	1,06	(0,02)	–	(0,11)
<b>DISTRIBUTIONS</b>																	
Distributions non imposables	(0,57)	(0,57)	(0,57)	(0,57)	(0,56)	(0,56)	(0,56)	(0,09)	(0,52)	(0,52)	(0,52)	(0,50)	(0,50)	(0,50)	–	–	–
<b>Total des distributions<sup>3</sup></b>	<b>(0,57)</b>	<b>(0,57)</b>	<b>(0,57)</b>	<b>(0,56)</b>	(0,56)	(0,56)	(0,56)	(0,09)	(0,52)	(0,52)	(0,52)	(0,50)	(0,50)	(0,50)	–	–	–
<b>Actif net à la fin de la période<sup>1</sup></b>	<b>9,56 \$</b>	<b>9,56 \$</b>	<b>9,07 \$</b>	<b>9,00 \$</b>	10,27 \$	10,26 \$	9,86 \$	9,77 \$	11,34 \$	11,33 \$	11,01 \$	10,51 \$	10,51 \$	10,35 \$	9,99 \$	9,99 \$	9,95 \$

1. Tous les montants par part proviennent des états financiers audités du Fonds pour les périodes closes les 31 décembre. L'actif net par part représente la différence entre la valeur totale de l'actif et la valeur totale du passif, divisée par le nombre de parts alors en circulation.
2. Le total de l'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation comprend les produits d'intérêts et revenus de dividendes et le profit (la perte) réalisé et latent, déduction faite des charges, et est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période. Ce calcul ne vise pas à obtenir un total correspondant à l'actif net à la fin de l'exercice, puisqu'il est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période.
3. Les distributions aux porteurs de parts sont basées sur le nombre de parts en circulation à la date de clôture des registres pour chaque distribution.
4. Pour la période allant de la création, le 31 octobre 2022, au 31 décembre 2022.
5. Pour la période allant de la création, le 1<sup>er</sup> décembre 2019, au 31 décembre 2019.
6. Pour la période allant de la création, le 12 décembre 2019, au 31 décembre 2019.

Périodes closes les 31 décembre	2023				2022				2021			2020			2019		
	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	FNB	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	FNB <sup>7</sup>	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	Catégorie I <sup>8</sup>	Catégorie F <sup>8</sup>	Catégorie A <sup>9</sup>
<b>RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES</b>																	
Valeur liquidative (en millions de dollars) <sup>1</sup>	11,18 \$	12,15 \$	7,82 \$	4,95 \$	14,03 \$	14,74 \$	7,43 \$	2,44 \$	14,72 \$	9,92 \$	15,64 \$	11,08 \$	6,03 \$	0,25 \$	10,08 \$	4,09 \$	0,18 \$
Nombre de parts en circulation <sup>1</sup>	1 168 949	1 270 771	862 172	550 000	1 366 415	1 436 580	753 207	250 000	1 298 326	876 172	1 421 006	1 053 443	573 380	24 328	1 009 369	409 716 477	18 498 886
Ratio des frais de gestion <sup>2</sup>	2,09 %	2,06 %	3,03 %	2,83 %	2,17 %	2,18 %	3,02 %	2,58 <sup>5</sup> %	2,06 %	1,97 %	2,85 %	2,20 %	2,17 %	3,34 %	2,00 <sup>5</sup> %	1,97 <sup>5</sup> %	4,77 <sup>5</sup> %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>3</sup>	262,67	262,67	262,67	262,67	262,11	262,11	262,11	262,11	393,06	393,06	393,06	319,33	319,33	319,33	0,00	0,00	0,00
Ratio des frais liés aux opérations <sup>4</sup>	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,28 %	0,28 %	0,28 %	1,59 <sup>5</sup> %	0,52 %	0,49 %	0,34 %	0,48 %	0,47 %	0,48 %	0,86 <sup>5</sup> %	0,89 <sup>5</sup> %	0,82 <sup>5</sup> %
Valeur liquidative par part <sup>6</sup>	9,56 \$	9,56 \$	9,07 \$	9,00 \$	10,27 \$	10,26 \$	9,86 \$	9,77 \$	11,34 \$	11,33 \$	11,01 \$	10,51 \$	10,51 \$	10,35 \$	9,99 \$	9,99 \$	9,95 \$

- L'information est en date du 31 décembre.
- Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») correspond à la somme des frais et des charges pour la période de déclaration, y compris la taxe de vente harmonisée et les retenues d'impôt, mais excluant les coûts de transaction, divisée par la valeur liquidative moyenne. Habituellement, le RFG augmente lorsque la taille du Fonds diminue en raison des rachats. Pour 2023, 2022, 2021, 2020 et 2019, le RFG pour les parts de catégorie I, excluant les retenues d'impôt, s'établit à 2,01 %, à 2,07 %, à 2,01 %, à 2,09 % et à 1,88 %, respectivement. Pour 2023, 2022, 2021, 2020 et 2019, le RFG pour les parts de catégorie F, excluant les retenues d'impôt, s'établit à 1,97 %, à 2,07 %, à 1,92 %, à 2,06 % et à 1,84 %, respectivement.  
Pour 2023, 2022, 2021, 2020 et 2019, le RFG pour les parts de catégorie A, excluant les retenues d'impôt, s'établit à 2,94 %, à 2,92 %, à 2,81 %, à 3,22 % et à 4,66 %, respectivement. Pour 2023 et 2022, le RFG pour les parts de FNB, excluant les retenues d'impôt, s'établit à 2,75 % et à 2,43 %, respectivement. Le gestionnaire peut renoncer aux charges d'exploitation ou les absorber, à son gré, ou mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces charges en tout temps, sans préavis. Une partie des frais de gestion ont fait l'objet d'une renonciation jusqu'à ce que l'actif géré atteigne un seuil discrétionnaire. Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, des frais de gestion liés à la catégorie F, à la catégorie I et à la catégorie A de 0,7 % ont été comptabilisés et payés au gestionnaire. Pour 2023, 2022, 2021, 2020 et 2019, le RFG pour les parts de catégorie I, incluant les frais de gestion ayant fait l'objet d'une renonciation, s'établit à 2,39 %, à 2,46 %, à 2,79 %, à 3,33 % et à 3,13 %, respectivement. Pour 2023, 2022, 2021 et 2020 et 2019, le RFG pour les parts de catégorie F, incluant les frais de gestion ayant fait l'objet d'une renonciation, s'établit à 2,36 %, à 2,47 %, à 2,64 %, à 3,30 % et à 3,10 %, respectivement.  
Pour 2023, 2022, 2021, 2020 et 2019, le RFG pour les parts de catégorie A, incluant les frais de gestion ayant fait l'objet d'une renonciation, s'établit à 3,33 %, à 3,31 %, à 3,24 %, à 4,47 % et à 5,90 %, respectivement. Pour 2023 et 2022, le RFG pour les parts de FNB, incluant les frais de gestion ayant fait l'objet d'une renonciation, s'établit à 3,13 % et à 2,86 %, respectivement.
- Le taux de rotation des titres en portefeuille est calculé à partir du moindre des achats ou des ventes de placements, excluant les placements à court terme, divisé par la valeur moyenne des titres du portefeuille. Le Fonds suit une stratégie de couverture d'options qui peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé en raison de l'exercice d'options par rapport à un fonds commun de placement en actions traditionnel.
- Le ratio des frais liés aux opérations représente le total des commissions exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- Annualisé.
- La valeur liquidative par part correspond à la différence entre la valeur totale de l'actif, y compris l'évaluation des titres au cours de clôture, et la valeur totale du passif, divisée par le nombre de parts alors en circulation.
- Pour la période allant de la création, le 31 octobre 2022, au 31 décembre 2022.
- Pour la période allant de la création, le 1<sup>er</sup> décembre 2019, au 31 décembre 2019.
- Pour la période allant de la création, le 12 décembre 2019, au 31 décembre 2019.

## Frais de gestion

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire de placements et de gestionnaire du Fonds, perçoit des frais aux termes de la convention de fiducie qui sont calculés et comptabilisés chaque jour et payés chaque mois. En ce qui concerne les parts de catégorie I et de catégorie UI, les frais de gestion sont négociables, mais ils ne dépasseront pas les frais de gestion payables à l'égard des parts de catégorie A et de catégorie UA. Le taux annuel maximal des frais de gestion est de 1,00 % pour les parts de catégorie F et de catégorie UF et les parts de FNB, et de 2,00 % pour les parts de catégorie A et de catégorie UA. Les services rendus aux termes de la convention de fiducie incluent la prise de toutes les décisions de placement et la vente des options d'achat couvertes conformément aux objectifs, à la stratégie et aux critères de placement du Fonds, ainsi que la prestation des services administratifs dont le Fonds a besoin ou la coordination de cette prestation. Mulvihill prend également toutes les décisions concernant l'achat et la vente des titres en portefeuille du Fonds et concernant l'exécution de toutes les transactions du portefeuille et autres.

Pour garantir l'efficacité et le caractère concurrentiel des frais de gestion, Mulvihill pourrait réduire les frais de gestion qu'assument certains porteurs de parts qui ont signé une entente avec Mulvihill. Mulvihill accordera la réduction sous forme d'une remise sur les frais de gestion directement au porteur de parts admissible. Les remises sur les frais de gestion sont réinvesties dans des parts, à moins d'indication contraire. La décision, au gré de Mulvihill, d'accorder une remise sur les frais de gestion sera tributaire d'un certain nombre de facteurs, notamment l'importance du placement et la négociation d'une convention relative aux frais entre le porteur de parts et Mulvihill. Mulvihill se réserve le droit de mettre fin à la remise sur les frais de gestion ou de la modifier à tout moment.

Pour tout trimestre civil, Mulvihill a droit à des frais liés au rendement versés par le Fonds qui correspondent à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part à la fin du trimestre civil sur le rendement de l'indice de référence (l'« indice de référence pour les frais liés au rendement ») depuis la fin de la période à l'égard de laquelle les frais liés au rendement ont été versés pour la dernière fois, majorés des taxes applicables. Malgré ce qui précède, les frais liés au rendement ne seront versés à l'égard d'un trimestre civil que si la valeur liquidative rajustée par part dépasse aussi bien i) la valeur liquidative rajustée par part la plus élevée à la fin du trimestre civil qui suit la dernière fois où des frais liés au rendement ont été versés que ii) une somme correspondant au prix d'émission initial (soit 10,00 \$) des parts. De plus, la somme des frais liés au rendement à l'égard d'un trimestre civil sera limitée de façon que la valeur liquidative rajustée par part, compte tenu du versement des frais liés au rendement, ne puisse pas être inférieure à i) ni à ii) ci-dessus. La « valeur liquidative rajustée par part » désigne la valeur liquidative par part à la fin d'un trimestre civil sans tenir compte des frais liés au rendement accumulés et du montant total de l'ensemble des distributions versées ou devant être versées depuis le dernier versement des frais liés au rendement.

L'indice de référence pour les frais liés au rendement à l'égard de chaque catégorie est le suivant :

Parts de catégorie I : rendement global mixte de l'indice CBOE S&P 500 BuyWrite Index (« BXM ») (en dollars canadiens) et de l'indice S&P/TSX 60 Covered Call 2% OTM Monthly (« TSXCCM ») (en dollars canadiens) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

Parts de catégorie UI : rendement global mixte de l'indice BXM (en dollars américains) et de l'indice TSXCCM (en dollars américains) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

Parts de catégorie F et de catégorie A et les parts de FNB : rendement global mixte de l'indice BXM (en dollars canadiens) et de l'indice TSXCCM (en dollars canadiens) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

Parts de catégorie UI et de catégorie UF : rendement global mixte de l'indice BXM (en dollars américains) et de l'indice TSXCCM (en dollars américains) (assorti chacun d'une pondération de 50 %). L'indice BXM est un indice de référence conçu pour reproduire le rendement de la stratégie hypothétique d'achat et de vente au sein de l'indice S&P 500.

L'indice TSXCCM est un indice de rendement global passif fondé sur la vente d'options d'achat hors du cours à court terme à 2 % sur une position acheteur à l'égard du fonds iShares S&P TSX 60 Index ETF (« XIU »). Il est conçu pour reproduire le rendement d'un portefeuille qui se compose d'une position acheteur à l'égard du XIU et d'une position vendeur sur des options d'achat proche du cours à l'égard du XIU.

L'indice TSXCCM a été lancé le 20 avril 2021.

Dans le cadre d'un rachat de parts d'une catégorie du Fonds au cours d'un trimestre civil, les frais liés au rendement établis au prorata pour cette catégorie de parts du Fonds au moment du rachat des parts seront versés à Mulvihill à la fin du mois au cours duquel le rachat a lieu.

## Rendements passés

Le graphique suivant présente les rendements annuels passés du Fonds. Il est important de remarquer que :

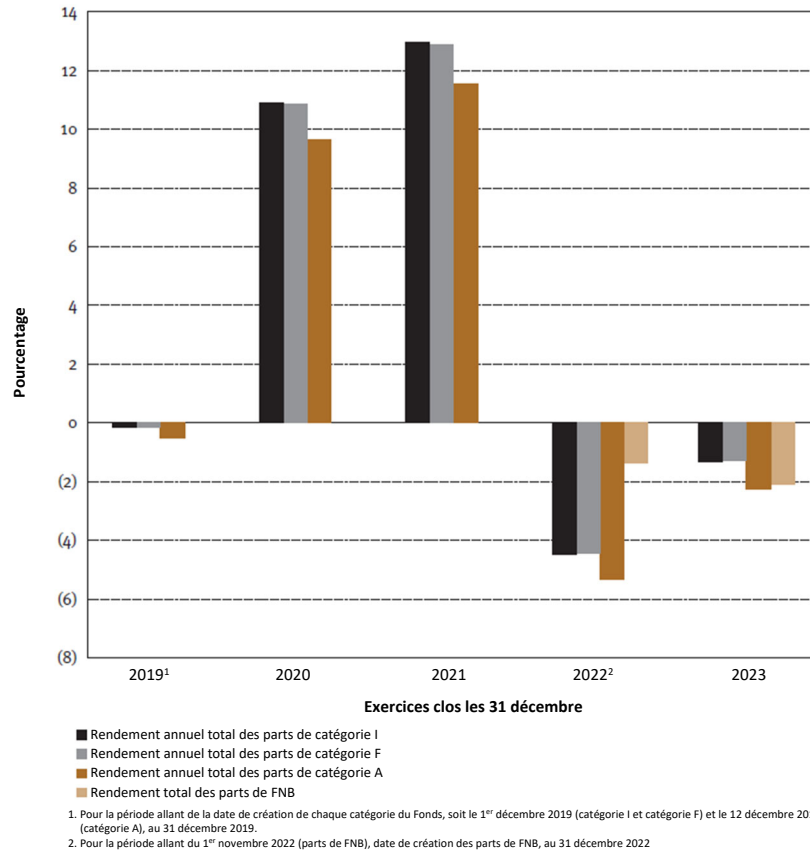
1. l'information présentée suppose que toutes les distributions faites par le Fonds pendant ces périodes ont été réinvesties dans des parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A ou des parts de FNB du Fonds;
2. l'information ne tient pas compte des ventes, des rachats, des distributions ou d'autres frais facultatifs qui auraient fait diminuer les rendements;
3. le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif de son rendement futur.

## Rendements d'un exercice à l'autre

Le diagramme à barres suivant illustre la variation du rendement total du Fonds d'un exercice à l'autre pour chacun des cinq derniers exercices. Il indique également, en pourcentage, l'augmentation ou la diminution d'ici la fin de cet exercice de la valeur d'un placement effectué le 1<sup>er</sup> janvier ou à la date de la création, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour les parts de catégorie I et de catégorie F, le 12 décembre 2019 pour les parts de catégorie A et le 31 octobre 2022 pour les parts de FNB.



Rendement annuel total



Rendements annuels composés

Le tableau qui suit présente le rendement annuel composé historique (déduction faite des charges) du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 par rapport au rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice S&P 500.

	Un an	Trois ans	Depuis la création <sup>1</sup>
Mulvihill Premium Yield Fund – Catégorie I	-1,31 %	2,13 %	4,12 %
Mulvihill Premium Yield Fund – Catégorie F	-1,28 %	2,13 %	4,11 %
Mulvihill Premium Yield Fund – Catégorie A	-2,24 %	1,08 %	2,98 %
Mulvihill Premium Yield Fund – FNB	-2,10 %	s.o.	-2,93 %
Indice composé S&P/TSX <sup>2</sup>	11,75 %	9,59 %	8,50 %
Indice S&P 500 <sup>3</sup> (en dollars canadiens)	23,27 %	11,25 %	12,42 %

1. Depuis la date de création, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour les parts de catégorie I et de catégorie F, le 12 décembre 2019 pour les parts de catégorie A et le 31 octobre 2022 pour les parts de FNB.
2. L'indice composé S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation qui comprend des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto.
3. L'indice S&P 500 se compose de 500 titres de sociétés américaines à grande capitalisation.

L'utilisation de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice S&P 500 comme indices de référence est jugée appropriée, puisque les actions comprises dans les deux indices sont celles dans lesquelles le Fonds investit.

Les indices de référence relatifs au rendement des actions présentés dans le présent document fournissent une indication approximative du rendement du Fonds par rapport à l'indice d'un marché public pour des titres semblables. Il est important de noter que le Fonds n'est pas géré de manière à ce qu'il atteigne un rendement égal ou supérieur à celui de ces indices. Ses objectifs consistent plutôt à verser des distributions trimestrielles et à rembourser le montant investi initialement à la date de dissolution du Fonds. Par conséquent, le Fonds a, à l'occasion, maintenu des soldes de trésorerie dans le but d'accroître la stabilité de sa valeur liquidative, et suit une stratégie de vente d'options couvertes afin d'accroître les revenus générés par le portefeuille et de réduire la volatilité.

Le gestionnaire croit que, lorsque le marché est stable ou que sa tendance est à la baisse, un portefeuille assujéti à la vente d'options d'achat couvertes générera habituellement des rendements relatifs supérieurs et verra sa volatilité diminuer par rapport à un portefeuille où aucune option n'est vendue. En revanche, dans un marché haussier, l'utilisation d'options peut avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total du Fonds, parce que les primes liées à la vente d'options d'achat couvertes pourraient être éclipsées par l'occasion perdue de conserver un placement intégral dans les titres qui composent le portefeuille.

### Rapport du gestionnaire de portefeuille

L'année 2023 a été difficile pour la gestion de portefeuilles d'actions, à moins que vous n'ayez décidé de fermer les yeux et de ne rien faire. Comme prévu, la Réserve fédérale américaine et de nombreuses autres banques centrales ont poursuivi leur politique de resserrement en augmentant les taux d'intérêt jusqu'en juillet, pour ensuite préconiser une approche de hausse des taux d'intérêt à plus long terme. Historiquement, de telles politiques avaient mené à une baisse des cours des actions, mais pas cette fois-ci, le rendement solide d'une poignée d'actions de sociétés à très grande capitalisation (soit les FAANG) ayant permis aux marchés d'enregistrer des rendements positifs au premier semestre de 2023. En réalité, la plupart des autres actions ne se sont pas aussi bien comportées dans un contexte au sein duquel l'inflation et les taux d'intérêt plus élevés suscitaient des inquiétudes quant à une éventuelle récession. Toutes ces perspectives ont changé vers la fin octobre quand la Réserve fédérale américaine a annoncé qu'elle ne hausserait plus les taux. Avec la réouverture des sources de liquidité, les marchés obligataires et boursiers ont connu la très forte hausse à laquelle nous avons assisté en novembre et décembre. Le rendement total de l'indice composé S&P/TSX s'est établi à 11,8 % pour l'exercice, tandis que celui de l'indice S&P 500 s'est établi à 26,3 % (23,2 % en dollars canadiens). Le rendement sectoriel a varié de façon importante au sein des deux marchés. Le secteur des technologies de l'information a affiché de loin le meilleur rendement dans les deux marchés, soit un rendement total de 69,2 % au Canada et de 57,8 % aux États-Unis, tandis que les actions défensives sensibles aux taux d'intérêt ont enregistré un sous-rendement dans les deux marchés. En effet, le secteur des services de communications est demeuré à la traîne au Canada, en baisse de 3,9 %, tandis qu'au sud de la frontière, les actions d'entreprises de services publics ont accusé un retard, affichant une baisse de 7,1 %. Le dollar canadien a augmenté de 2,3 % par rapport au dollar américain au cours de la période.

Le rendement annuel du Fonds, incluant le réinvestissement des distributions, correspond à un rendement négatif de 1,3 % pour les parts de catégorie I, de 1,3 % pour les parts de catégorie F, de 2,2 % pour les parts de catégorie A et de 2,1 % pour les parts de FNB. Au cours de l'exercice, le Fonds a versé aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB des distributions de 0,57 \$ par part pour chaque catégorie. Les actions les plus performantes du portefeuille en 2023 ont été celles de Microsoft Corporation, avec une hausse de 33,9 %, suivies de celles de Teck Resources Limited, avec une hausse de 32,0 %. Les actions de First Quantum Minerals Ltd. et de Mines Agnico Eagle Limitée sont les actions du portefeuille qui ont eu l'incidence négative la plus importante sur le Fonds.

Comme à l'exercice précédent, les niveaux de volatilité, tels qu'ils sont mesurés par le Chicago Board Options Exchange Volatility Index (« VIX »), se sont établis dans une vaste fourchette de valeurs, entre 11,8 et 30,8, en 2023. Cependant, le niveau moyen du VIX s'est établi à 16,8 en 2023, soit un niveau considérablement inférieur à la moyenne de 25,6 enregistrée en 2022. Une proportion moyenne de 8,8 % du portefeuille du Fonds faisait l'objet d'options d'achat couvertes et une proportion moyenne de 11,1 % faisait l'objet d'options de vente couvertes en 2023. Le profit net réalisé sur les options s'est chiffré à 0,55 \$ par part de catégorie I, à 0,55 \$ par part de catégorie F, à 0,51 \$ par part de catégorie A et à 0,48 \$ par part de FNB en 2023, comparativement à 0,97 \$ par part de catégorie I, à 0,94 \$ par part de catégorie F, à 0,95 \$ par part de catégorie A et à 0,11 \$ par part de FNB en 2022. Le Fonds n'a couvert aucune tranche de son exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien en 2023.

### Aperçu du portefeuille

La composition du portefeuille peut changer en raison des opérations en cours du Fonds. Un aperçu trimestriel du portefeuille, qui inclut le pourcentage de la valeur liquidative représenté par chaque titre, et une liste mensuelle des titres en portefeuille sont disponibles sur notre site Web, au [www.mulvihill.com](http://www.mulvihill.com).

### Répartition de l'actif

31 décembre 2023

	<b>% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>
Services financiers	27,6 %
Trésorerie et placements à court terme	19,9 %
Technologies de l'information	14,6 %
Fonds négociés en bourse	10,7 %
Biens de consommation courante	8,3 %
Énergie	7,7 %
Biens de consommation discrétionnaire	4,0 %
Produits industriels	4,0 %
Matières	2,2 %
Autres actifs (passifs)	1,0 %
	<b>100,0 %</b>

## Titres en portefeuille

31 décembre 2023

	<b>% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>
Trésorerie et placements à court terme	19,9 %
Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF	7,0 %
Brookfield Corporation	4,5 %
Banque de Montréal	4,4 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,4 %
JPMorgan Chase & Co.	4,3 %
Costco Wholesale Corporation	4,2 %
Wells Fargo & Company	4,2 %
Les Compagnies Loblaw Limitée	4,1 %
Amazon.com, Inc.	4,0 %
Thomson Reuters Corporation	4,0 %
Apple Inc.	3,9 %
Canadian Natural Resources Limited	3,9 %
Constellation Software Inc.	3,9 %
Microsoft Corporation	3,9 %
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	3,8 %
Intact Corporation financière	3,8 %
Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF	3,7 %
NetApp, Inc.	2,9 %
Wheaton Precious Metals Corp.	2,2 %
Power Corporation du Canada	2,0 %

**Énoncés prospectifs**

Ce rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations de nature prédictive qui dépendent d'événements futurs ou qui s'y réfèrent, ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « estimer » ou des versions négatives correspondantes et autres expressions semblables. De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures futures pouvant être prises par le Fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Fonds et sur les facteurs économiques.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions de marché, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les changements de la réglementation du gouvernement, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes.

Cette liste de facteurs importants n'est pas exhaustive. Vous devez examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement et vous ne devez pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien qu'il s'attende actuellement à ce que des événements et des faits nouveaux ultérieurs puissent l'amener à changer d'avis, le Fonds ne prend aucun engagement à mettre à jour les énoncés prospectifs.

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds ») et l'ensemble de l'information présentée dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de Gestion de capital Mulvihill Inc. (le « gestionnaire ») et ont été approuvés par les administrateurs du gestionnaire (les « administrateurs »).

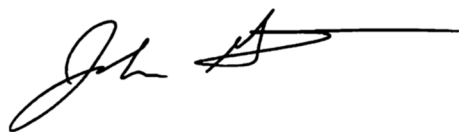
Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et ils incluent certains montants établis à partir d'estimations et de jugements. La direction s'est assurée que les autres informations financières fournies dans le présent rapport annuel sont cohérentes avec les états financiers. Les principales méthodes comptables qui, de l'avis de la direction, sont appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers annuels.

Il incombe également au gestionnaire de maintenir un système de contrôles internes permettant de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les systèmes comptables procurent une information financière exacte et fiable en temps opportun.

Les administrateurs rencontrent régulièrement la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des contrôles internes, du processus de communication de l'information financière et de différentes questions liées à l'audit et à l'information financière, ainsi que pour passer en revue le rapport annuel, les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant du Fonds, dispose d'un accès illimité aux administrateurs.



John Mulvihill  
Administrateur  
Gestion de capital Mulvihill Inc.  
Le 5 mars 2024



John D. Germain  
Administrateur  
Gestion de capital Mulvihill Inc.

## Aux porteurs de parts de Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de la direction sur le rendement du Fonds;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Francesco Quatrala.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario)  
Le 27 mars 2024

États de la situation financière

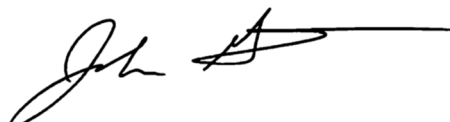
Aux 31 décembre

	Note	2023	2022
<b>ACTIF</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6	28 567 870 \$	34 744 788 \$
Placements à court terme		5 592 219	–
Dividendes à recevoir		120 502	74 083
Trésorerie		1 606 506	4 194 835
Intérêts à recevoir		30 905	–
Actifs dérivés	2	–	130 683
Souscriptions à recevoir		477 185	–
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>36 395 187</b>	<b>39 144 389</b>
<b>PASSIF</b>			
Montant à payer aux courtiers – placements		–	355 819
Passifs dérivés	6	124 510	–
Charges à payer		118 694	113 493
Frais de gestion à payer	8	19 826	22 190
Rachats à payer		1 142	–
Distribution à verser		27 085	–
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>291 257</b>	<b>491 502</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB</b>		<b>36 103 930 \$</b>	<b>38 652 887 \$</b>
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I		11 180 871 \$	14 034 978 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F		12 150 135 \$	14 744 397 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE A		7 823 462 \$	7 429 934 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE FNB		4 949 462 \$	2 443 578 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I PAR PART DE CATÉGORIE I		9,5649 \$	10,2714 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F PAR PART DE CATÉGORIE F		9,5612 \$	10,2635 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE A PAR PART DE CATÉGORIE A		9,0741 \$	9,8644 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE FNB PAR PART DE FNB		8,9990 \$	9,7743 \$

Au nom du gestionnaire,  
Gestion de capital Mulvihill Inc.



John Mulvihill, administrateur



John D. Germain, administrateur

## États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

	Note	2023	2022
<b>PRODUITS</b>			
Revenus de dividendes		549 199 \$	997 142 \$
Produits d'intérêts		292 231	8 335
Profit net/(perte nette) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		(2 051 810)	(5 131 157)
Profit net/(perte nette) réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net		2 005 555	3 372 278
Variation nette du profit/(de la perte) latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		(271 334)	46 012
<b>TOTAL DES PRODUITS (DE LA PERTE), MONTANT NET</b>		<b>523 841</b>	<b>(707 390)</b>
<b>CHARGES</b>			
Frais de gestion	8	252 308	253 225
Frais de service		71 963	101 147
Frais administratifs et autres		232 911	206 524
Coûts de transaction	9	215 910	111 395
Droits de garde		52 862	40 827
Honoraires d'audit	12	75 431	72 722
Honoraires du comité d'examen indépendant	8	11 297	13 618
Frais juridiques		24 623	86 463
Coûts liés à la communication de l'information aux porteurs de parts		19 709	25 025
Taxe de vente harmonisée		69 036	70 939
Retenues d'impôt		29 833	39 826
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 055 883</b>	<b>1 021 711</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB</b>	10	<b>(532 042) \$</b>	<b>(1 729 101) \$</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I PAR PART DE CATÉGORIE I</b>	10	<b>(0,1548) \$</b>	<b>(0,5062) \$</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F PAR PART DE CATÉGORIE F</b>	10	<b>(0,1541) \$</b>	<b>(0,4627) \$</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE A PAR PART DE CATÉGORIE A</b>	10	<b>(0,1671) \$</b>	<b>(0,4893) \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE FNB, PAR PART DE FNB</b>	10	<b>0,0125 \$</b>	<b>(0,1043) \$</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.



États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB

Exercices clos les 31 décembre

	2023	2021
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		
Catégorie I	14 034 978 \$	14 721 818 \$
Catégorie F	14 744 397	9 923 586
Catégorie A	7 429 934	15 643 689
FNB	2 443 578	–
	<b>38 652 887</b>	<b>40 289 093</b>
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB</b>		
Catégorie I	(195 629)	(675 065)
Catégorie F	(211 963)	(541 541)
Catégorie A	(128 623)	(488 641)
FNB	4 173	(23 854)
	<b>(532 042)</b>	<b>(1 729 101)</b>
<b>Transactions sur les parts</b>		
<b>Produit de l'émission de parts</b>		
Catégorie I	–	255 010
Catégorie F	3 411 549	11 419 405
Catégorie A	2 575 349	472 850
FNB	2 699 142	2 490 767
	<b>8 686 040</b>	<b>14 638 032</b>
<b>Réinvestissements</b>		
Catégorie I	182 030	485 171
Catégorie F	340 178	262 282
Catégorie A	116 141	57 953
	<b>638 349</b>	<b>805 406</b>
<b>Valeur des parts rachetées</b>		
Catégorie I	(2 126 781)	(4 205)
Catégorie F	(5 361 177)	(5 631 878)
Catégorie A	(1 730 609)	(7 728 553)
	<b>(9 218 567)</b>	<b>(13 364 636)</b>
<b>Distributions</b>		
Catégorie I		
Distributions non imposables	(713 727)	(747 751)
Catégorie F		
Distributions non imposables	(772 849)	(687 457)
Catégorie A		
Distributions non imposables	(438 730)	(527 364)
FNB		
Distributions non imposables	(197 431)	(23 335)
	<b>(2 122 737)</b>	<b>(1 985 907)</b>
<b>Variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB</b>		
Catégorie I	(2 854 107)	(686 840)
Catégorie F	(2 594 262)	4 820 811
Catégorie A	393 528	(8 213 755)
FNB	2 505 884	2 443 578
	<b>(2 548 957)</b>	<b>(1 636 206)</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		
Catégorie I	11 180 871 \$	14 034 978 \$
Catégorie F	12 150 135	14 744 397
Catégorie A	7 823 462	7 429 934
FNB	4 949 462	2 443 578
	<b>36 103 930 \$</b>	<b>38 652 887 \$</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

## Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 194 835 \$	1 834 829 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB</b>	<b>(532 042)</b>	<b>(1 729 101)</b>
<b>Ajustements liés au rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>		
(Profit net)/perte nette réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	2 051 810	5 131 157
(Profit net) perte nette réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 005 555)	(3 372 278)
Variation nette (du profit)/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	271 334	(46 012)
Variation nette (du profit)/de la perte latent sur la trésorerie libellée en monnaies étrangères	20 497	15 161
Augmentation des dividendes à recevoir et des intérêts à recevoir	(77 324)	(13 338)
Diminution des frais de gestion à payer, des charges à payer et des montants à payer aux courtiers – placements	(352 982)	(1 321 123)
Achat de titres de placement	(93 979 118)	(91 255 260)
Produit à la cession de titres de placement	94 480 924	94 857 905
	<b>409 586</b>	<b>3 996 212</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts de catégorie I	–	255 010
Produit de l'émission de parts de catégorie F	3 383 591	11 419 405
Produit de l'émission de parts de catégorie A	2 575 349	472 850
Produit de l'émission de parts de FNB	2 249 915	2 490 767
Rachats de parts de catégorie I	(2 126 781)	(4 205)
Rachats de parts de catégorie F	(5 360 035)	(5 631 878)
Rachats de parts de catégorie A	(1 730 609)	(7 728 553)
Réinvestissements dans des parts de catégorie I	182 030	485 171
Réinvestissements dans des parts de catégorie F	340 178	262 282
Réinvestissements dans des parts de catégorie A	116 141	57 953
Distributions de parts de catégorie I	(713 727)	(747 751)
Distributions de parts de catégorie F	(772 849)	(687 457)
Distributions de parts de catégorie A	(438 730)	(527 364)
Distributions de parts de FNB	(170 346)	(23 335)
	<b>(2 465 873)</b>	<b>92 895</b>
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(2 588 329)</b>	<b>2 360 006</b>
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	1 606 506 \$	4 194 835 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	472 947 \$	943 978 \$
Intérêts reçus	261 326 \$	8 335 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2023

	Nombre d'actions/ de contrats	Coût moyen	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F, de catégorie A et de FNB
<b>PLACEMENTS</b>				
<b>Placements à court terme</b>				
<b>Bons du Trésor canadien</b>				
Bons du Trésor canadien, 5,01 %, 29 décembre 2024	4 185 000	4 134 388 \$	4 134 388 \$	11,5 %
<b>Bons du Trésor américain</b>				
Bons du Trésor américain, 5,35 %, 18 janvier 2024	1 120 000	1 513 083	1 457 831	4,0 %
<b>Total des bons du Trésor</b>		5 647 471	5 592 219	15,5 %
<b>Total des placements à court terme</b>		5 647 471 \$	5 592 219 \$	15,5 %
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>				
<b>Biens de consommation courante</b>				
Les Compagnies Loblaw Limitée	11 500	1 425 407	1 475 220	4,1 %
<b>Énergie</b>				
Canadian Natural Resources Limited	16 100	1 422 087	1 397 641	
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	18 400	1 412 047	1 388 832	
<b>Total du secteur de l'énergie</b>		2 834 134	2 786 473	7,7 %
<b>Services financiers</b>				
Banque de Montréal	12 000	1 428 565	1 573 320	
Brookfield Corporation	30 200	1 425 903	1 605 131	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 700	1 417 093	1 575 860	
Intact Corporation financière	6 800	1 405 955	1 386 248	
Power Corporation du Canada	19 300	719 832	731 277	
<b>Total du secteur des services financiers</b>		6 397 348	6 871 836	19,1 %
<b>Produits industriels</b>				
Thomson Reuters Corporation	7 500	1 387 001	1 452 975	4,0 %
<b>Technologies de l'information</b>				
Constellation Software Inc.	430	1 230 975	1 412 666	3,9 %
<b>Matières</b>				
Wheaton Precious Metals Corp.	12 100	698 066	790 977	2,2 %
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		13 972 931 \$	14 790 147 \$	41,0 %
<b>Actions ordinaires américaines</b>				
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>				
Amazon.com, Inc.	7 200	1 445 773 \$	1 442 506 \$	4,0 %
<b>Biens de consommation courante</b>				
Costco Wholesale Corporation	1 730	1 184 879	1 505 760	4,2 %
<b>Services financiers</b>				
JPMorgan Chase & Co.	7 000	1 419 811	1 570 057	
Wells Fargo & Company	23 300	1 411 488	1 512 205	
<b>Total du secteur des services financiers</b>		2 831 299	3 082 262	8,5 %

## Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2023

	Nombre d'actions/ (de contrats)	Coût moyen/ produit	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F, de catégorie A et de FNB
<b>Technologies de l'information</b>				
Apple Inc.	5 600	1 400 949	1 421 673	
Microsoft Corporation	2 850	1 077 847	1 413 162	
NetApp, Inc.	9 000	855 503	1 046 230	
<b>Total du secteur des technologies de l'information</b>		3 334 299	3 881 065	10,7 %
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		8 796 250 \$	9 911 593 \$	27,4 %
<b>Fonds négociés en bourse</b>				
Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF	185 000	1 438 653 \$	1 341 250 \$	
Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF	296 000	2 933 431	2 524 880	
<b>Total des fonds négociés en bourse</b>		4 372 084 \$	3 866 130 \$	10,7 %
<b>Options</b>				
<b>Options d'achat couvertes vendues (100 actions par contrat)</b>				
Chicago Board Options Exchange – janvier 2024, 30 \$	345	74 822 \$	5 686 \$	
Wheaton Precious Metals Corp. – février 2024, 64 \$	(121)	(39 688)	(42 652)	
<b>Total des options d'achat couvertes vendues</b>		35 134	(36 966)	(0,1) %
<b>Options de vente couvertes vendues (100 actions par contrat)</b>				
Celestica Inc. – janvier 2024, 35 \$	(200)	(18 800)	(6 000)	
Kinross Gold Corp. – janvier 2024, 7,25 \$	(1 960)	(35 280)	(7 840)	
Nexgen Energy Ltd. – janvier 2024, 8,25 \$	(864)	(28 512)	(5 184)	
NVIDIA Corp. – janvier 2024, 497,5 \$	(12)	(28 263)	(24 091)	
Shopify Inc. – janvier 2024, 96 \$	(150)	(46 950)	(17 625)	
Tesla Inc. – janvier 2024, 233,33 \$	(47)	(51 673)	(26 804)	
<b>Total des options de vente couvertes vendues</b>		(209 478)	(87 544)	(0,2) %
<b>Total des options</b>		(174 344) \$	(124 510) \$	(0,3) %
Ajustement lié aux coûts de transaction		(34 557)		
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		32 579 835 \$	34 035 579 \$	94,3 %
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET</b>			2 068 351	5,7 %
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB</b>			36 103 930 \$	100,0 %

## 1. Renseignements sur le Fonds

Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds ») a été initialement constitué aux termes d'une convention de fiducie datée du 15 février 2001 et modifiée le 23 mai 2006, le 18 avril 2008 et le 18 décembre 2012, et était auparavant appelé Government Strip Bond Trust, un fonds d'investissement à capital fixe coté en bourse, jusqu'au moment du rachat de parts émises dans le public le 31 décembre 2012. Le Fonds a repris ses activités avec l'émission de parts de catégorie I et de catégorie F le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et l'émission de parts de catégorie A le 12 décembre 2019. Les parts de FNB ont été émises le 31 octobre 2022.

Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire du Fonds. Le siège social de Mulvihill et du Fonds est situé au 121 King Street West, Suite 2600, P.O. Box 113, Toronto (Ontario) M5H 3T9.

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories divisé en un nombre illimité de parts, dont chacune représente une participation indivise et égale dans l'actif du Fonds.

Les parts de catégorie I et de catégorie UI sont offertes aux investisseurs institutionnels et à d'autres investisseurs au cas par cas, à la discrétion du gestionnaire, et sont offertes uniquement dans le cadre d'un placement privé.

Les parts de catégorie F et de catégorie UF ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont ouvert des comptes comportant des frais auprès de courtiers autorisés.

Les parts de catégorie A et de catégorie UA sont offertes à tous les investisseurs.

Aucune part de catégorie UI, de catégorie UF et de catégorie UA n'a été émise.

Le Fonds est un fonds commun de placement qui vise à procurer aux porteurs de parts i) un revenu trimestriel élevé avantageux sur le plan fiscal; ii) une valorisation du capital à long terme au moyen d'un placement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de haute qualité; et iii) une faible volatilité globale du portefeuille. Le Fonds vendra des options en vue de gagner des primes d'options fiscalement avantageuses ainsi que de réduire la volatilité du portefeuille et d'améliorer son rendement total.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds i) investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500 et ii) aura recours à des stratégies de vente d'options à l'occasion en réponse aux conditions du marché afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal. Le Fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres.

Le Fonds aura recours à une méthode quantitative pour choisir des titres. À l'occasion, le Fonds aura recours à différentes stratégies de placement, dont l'utilisation d'instruments dérivés pour produire un revenu, réduire la volatilité du portefeuille et protéger le capital. Le Fonds vise à obtenir un rendement de 5 % et un potentiel de croissance additionnelle du capital au-delà de cette cible de rendement.

Les présents états financiers ont été approuvés par les administrateurs du gestionnaire le 5 mars 2024.

## 2. Mode de présentation

Les états financiers annuels du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

## 3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Fonds a adopté IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), qui porte sur des modifications concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables significatives. Ces modifications n'ont eu aucune incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification des normes ou interprétation en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'a d'incidence significative sur les états financiers du Fonds. Les méthodes comptables significatives appliquées lors de la préparation des présents états financiers sont indiquées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

## Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers du Fonds sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

## Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la valeur de rachat à la date de l'état de la situation financière. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour évaluer la juste valeur de ses placements sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative pour les transactions avec les porteurs de parts.

## Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

### Classement

#### Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur rendement reposent sur la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Par ailleurs, une option permettant de désigner irrévocablement tout titre de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été utilisée.

Ces actifs financiers sont donc obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### Détenu à des fins de transaction

Les actifs financiers ou les passifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés que le Fonds gère ensemble et qui présentent un profil récent de prise de profits à court terme.

Tous les dérivés sont classés dans cette catégorie et sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture générale pour ses dérivés.

#### Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers et passifs financiers évalués au coût amorti peuvent comprendre la trésorerie, les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers — placements, les montants à payer aux courtiers — placements, les charges à payer, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et l'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB.

IFRS 9 exige le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. À chaque date de présentation de l'information financière, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur les garanties en trésorerie détenues, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres créances à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

En raison de la nature à court terme des créances et de leur notation élevée, le Fonds a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est déterminée selon les cours de clôture à la date de clôture. Le Fonds utilise le dernier cours des actifs et des passifs financiers pour effectuer leur évaluation, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation, comme il est décrit à la note 4.

#### Transactions sur les placements et produits tirés des placements

Les transactions sur les placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le profit net/(la perte nette) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net et la variation nette du profit/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont déterminés en fonction du coût moyen. Les profits et les pertes réalisés liés aux options sont inclus dans le profit net/(la perte nette) réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés relativement aux options vendues peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options vendues, auquel cas les profits réalisés correspondent à la prime reçue;
- ii) de l'exercice des options d'achat couvertes vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent à la prime reçue en plus du profit ou de la perte réalisé à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option;
- iii) du dénouement des options vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au coût d'achat des options nécessaires pour dénouer les positions, déduction faite de toute prime reçue.

Les profits et les pertes réalisés relativement aux options de vente achetées peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options de vente achetées, auquel cas les pertes réalisées correspondent à la prime payée;
- ii) de l'exercice des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au profit ou à la perte réalisé à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option moins la prime payée;
- iii) de la vente des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au produit de la vente, déduction faite de toute prime payée.

Les primes des options reçues constituent des produits différés dans les placements tant que les options sont en cours. Tout écart découlant d'une réévaluation est inclus dans la variation nette du profit/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les primes reçues sur des options de vente vendues qui sont exercées sont incluses dans le coût du titre acheté.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés quotidiennement.

#### Conversion des devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements et les produits tirés des placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date respective de ces transactions.

Les profits (pertes) de change sur les placements à court terme sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts. Les profits (pertes) réalisés liés à des contrats de change à terme sont inclus dans le profit net (la perte nette) réalisé sur les contrats de change à terme à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres profits (pertes) de change sont comptabilisés comme un profit net (une perte nette) réalisé ou latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, selon le cas.

#### Placements à court terme

Les placements à court terme sont détenus à des fins de placement et comprennent principalement des instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins.

#### Classement des parts

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), exige que les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et les parts de FNB (les « parts ») (qui sont des instruments remboursables au gré du porteur) soient classées comme des passifs financiers, à moins que certaines conditions ne soient remplies. Les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères pour le classement comme instruments de capitaux propres.

Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB

L'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par part est calculée en divisant l'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par le nombre moyen pondéré de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 10 pour connaître le calcul.

#### Impôt

Le Fonds est une « fiducie de fonds commun de placement », au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Le Fonds est assujéti à l'impôt pour chaque année d'imposition, en vertu de la Partie I de la Loi, relativement au montant de ses revenus pour l'année, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, moins la partie de ces gains dont il demande la déduction au titre du montant payé ou payable aux porteurs de parts pendant l'année. L'impôt sur le résultat payé par le Fonds sur les gains en capital nets réalisés non payés ni payables aux porteurs de parts est recouvrable par le Fonds dans la mesure et les circonstances prévues par la Loi.

Compte tenu des politiques de placement et de distribution du Fonds et en tenant compte de ses charges, le Fonds ne prévoit pas devoir verser un montant d'impôt sur le résultat non remboursable.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt à la source imposées par certains pays sur les revenus de placement. Ces revenus étrangers sont comptabilisés avant déduction des retenues d'impôt, et les retenues d'impôt sont présentées à titre d'élément des charges dans l'état du résultat global.

#### IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* (« IAS 7 »), exige la présentation d'informations concernant les variations des passifs issus des activités de financement. Les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et les parts de FNB émises par le Fonds sont classées comme passifs financiers.

Un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et des parts de FNB du Fonds est présenté dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB, y compris les changements résultant des flux de trésorerie et les variations sans effet sur la trésorerie.

#### 4. Principales estimations et principaux jugements comptables

La préparation des états financiers exige que le gestionnaire exerce un jugement lors de l'application des méthodes comptables et qu'il établisse des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. La section suivante présente les principaux jugements et les principales estimations comptables ayant servi au Fonds pour la préparation des états financiers.

Le gestionnaire considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités est le dollar canadien, car il s'agit de la monnaie qui, selon lui, représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation du Fonds.

Le Fonds peut, à l'occasion, détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces instruments est calculée à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation généralement reconnus dans l'industrie du placement. Ces méthodes d'évaluation utilisent le plus grand nombre possible de données observables. Les données de marché observables sont aisément disponibles et proviennent de sources indépendantes qui participent au marché pertinent. Toutefois, certains éléments, comme le risque de crédit (tant au niveau de l'entité que de la contrepartie) et les corrélations, exigent du gestionnaire qu'il établisse des estimations. Une modification importante des hypothèses liées à ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des instruments financiers présentée. Se reporter à la note 6 pour obtenir une analyse détaillée des risques liés aux instruments financiers.

## 5. Informations sur le capital

IAS 1 exige la communication des informations suivantes : i) objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité; ii) données quantitatives et informations qualitatives sur ce que l'entité considère comme du capital; iii) si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital; iv) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, les conséquences de cette inapplication. Les objectifs, politiques et procédures du Fonds sont décrits à la note 1, l'information sur les parts du Fonds est décrite à la note 7, et le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

## 6. Risques liés aux instruments financiers

Le Fonds est exposé à divers types de risques liés aux stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques les plus importants comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque lié à la concentration et la gestion du risque lié au capital.

### Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une de ses contreparties (une chambre de compensation, dans le cas d'instruments négociés à une bourse, ou des tiers, dans le cas d'instruments négociés hors cote) soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations. Le Fonds gère ce risque au moyen de limites de risque et de stratégies de négociation.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie relatifs aux débiteurs en fonction des analyses historiques et de l'information prospective utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues.

Le Fonds est également exposé au risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés. Le risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés est géré en négociant avec des contreparties qui ont une notation qui n'est pas inférieure au niveau des notations approuvées conformément au Règlement 81-102. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, les contreparties aux instruments financiers dérivés du Fonds avaient une notation de A-1, ou supérieure, attribuée par l'agence de notation Standard & Poor's.

Les instruments dérivés du Fonds font l'objet de conventions de compensation exécutoires ou d'accords similaires. Le Fonds et sa contrepartie ont choisi de régler toutes les transactions sur une base brute; cependant, chaque partie a le choix de régler tous les contrats ouverts sur une base nette en cas de défaillance de l'autre partie. Tous les dérivés en cours sont présentés sur une base brute dans l'état de la situation financière comme actifs dérivés ou passifs dérivés, puisqu'ils ne remplissent pas les conditions de compensation du paragraphe 42 d'IAS 32.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être convertis facilement en trésorerie au besoin. Pour gérer ce risque, le Fonds investit la majorité de ses actifs dans des placements négociés sur un marché actif et facilement cessibles. De plus, le Fonds s'assure de conserver suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir sa liquidité et pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles sont exigibles.

Le Fonds a besoin de trésorerie pour financer les rachats. Les porteurs de parts de catégorie I doivent remettre leurs parts au plus tard le 10<sup>e</sup> jour du mois, ou le jour ouvrable suivant si le 10<sup>e</sup> jour n'est pas un jour ouvrable. Les porteurs de parts de catégorie F et de catégorie A peuvent racheter des parts quotidiennement. Par conséquent, le Fonds dispose d'un maximum de 18 jours ouvrables pour les parts de catégorie I et de 3 jours ouvrables pour les parts de catégorie F et de catégorie A pour générer suffisamment de trésorerie afin de financer les rachats et d'atténuer le risque de liquidité.

Les tableaux suivants présentent les montants des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Au 31 décembre 2023			
Passifs financiers			
	À vue	Moins de 3 mois	Total
Distribution à verser	– \$	27 085 \$	27 085 \$
Charges à payer	–	118 694	118 694
Frais de gestion à payer	–	19 826	19 826
Passifs dérivés		124 510	124 510
Rachats à payer		1 142	1 142
Parts de catégorie I	11 180 871	–	11 180 871
Parts de catégorie F	12 150 135	–	12 150 135
Parts de catégorie A	7 823 462	–	7 823 462
Parts de FNB	4 949 462	–	4 949 462
	36 103 930 \$	291 257 \$	36 395 187 \$

Au 31 décembre 2022			
Passifs financiers			
	À vue	Moins de 3 mois	Total
Montant à payer aux courtiers — placements	– \$	355 819 \$	355 819 \$
Charges à payer	–	113 493	113 493
Frais de gestion à payer	–	22 190	22 190
Parts de catégorie I	14 034 978	–	14 034 978
Parts de catégorie F	14 744 397	–	14 744 397
Parts de catégorie A	7 429 934	–	7 429 934
Parts de FNB	2 443 578	–	2 443 578
	38 652 887 \$	491 502 \$	39 144 389 \$

### Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché qui correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché. La section suivante comprend une analyse de sensibilité qui montre l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB qu'aurait eu un changement pouvant raisonnablement affecter la variable de risque pertinente à chaque date de clôture. En pratique, les résultats réels peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

#### a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le portefeuille contient des titres et des options libellés en devises. La valeur liquidative du Fonds et la valeur des dividendes et des primes sur les options reçus par le Fonds seront influencées par les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le Fonds peut, de temps à autre, recourir à des contrats de change à terme pour couvrir la totalité ou une partie de son exposition au risque de change. Les tableaux ci-dessous indiquent les devises auxquelles le Fonds était exposé de façon importante aux 31 décembre 2023 et 2022, en dollars canadiens, et, le cas échéant, les montants notionnels des contrats de change à terme. Les tableaux présentent également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et aux parts de FNB d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes.

Au 31 décembre 2023					
Exposition au dollar américain			Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire
	2 238 308 \$	9 911 594 \$	12 149 902 \$	111 915 \$	495 580 \$
				607 496 \$	
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB	6 %	27 %	34 %	0 %	1 %
				2 %	



Au 31 décembre 2022 Exposition au dollar américain						
			Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB			
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
	2 318 521	\$ 14 450 949	\$ 16 769 470	115 926	\$ 722 547	\$ 838 473
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB	6 %	37 %	43 %	0 %	2 %	2 %

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que des variations des taux d'intérêt aient une incidence défavorable sur la juste valeur d'un instrument financier. Les instruments financiers qui exposent le Fonds au risque de taux d'intérêt sont les titres à revenu fixe à court terme. La sensibilité du Fonds aux variations des taux est minime, car il détient habituellement ces instruments jusqu'à leur échéance, qui est, par nature, à court terme.

#### c) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. La principale exposition du Fonds au risque de prix découle de ses placements dans des actions. L'actif net par part varie en même temps que la valeur des titres en portefeuille. Le Fonds n'a aucun contrôle sur les facteurs qui affectent la valeur de ces titres, y compris les facteurs affectant toutes les sociétés de l'univers de placement.

Le Fonds gère le risque de prix en adoptant une perspective à long terme et en utilisant un programme de vente d'options ainsi qu'en achetant des options de vente. Environ 79 % (2022 – 90 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB du Fonds détenu au 31 décembre 2023 était constitué de titres cotés en bourse. Si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2023, l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB aurait augmenté ou diminué de 1,4 M\$ (2022 – 1,7 M\$), soit 4,0 % (2022 – 4,5 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB, toutes les autres variables demeurant constantes. En pratique, les résultats réels des transactions peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

Le gestionnaire est d'avis qu'un portefeuille qui mise sur une stratégie de vente d'options d'achat couvertes ou d'achat d'options de vente devrait assurer une certaine protection contre la chute du cours des actions dans un marché baissier.

#### Risque lié à la concentration

Le risque lié à la concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque lié à la concentration du Fonds.

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Services financiers	34,9 %	23,0 %
Technologies de l'information	18,5 %	8,1 %
Fonds négociés en bourse	13,4 %	5,5 %
Biens de consommation courante	10,5 %	4,3 %
Énergie	9,7 %	15,1 %
Biens de consommation discrétionnaire	5,1 %	2,1 %
Produits industriels	5,1 %	27,6 %
Matières	2,8 %	2,6 %
Soins de santé	–	11,7 %
	100,0 %	100,0 %

#### Gestion du risque lié au capital

Les parts de catégorie I et de catégorie UI peuvent être rachetées chaque mois, le premier jour ouvrable du mois, ce qui correspondra à la date de prise d'effet (la « date de rachat mensuel »). Pour qu'un rachat prenne effet à la date de rachat mensuel, une demande de rachat dûment remplie doit être présentée au gestionnaire, à son siège social, au plus tard à 16 h le 10<sup>e</sup> jour du mois (ou le prochain jour ouvrable si le 10<sup>e</sup> jour du mois n'est pas un jour ouvrable).

Les parts de catégorie F, de catégorie A, de catégorie UF et de catégorie UA peuvent être rachetées quotidiennement en donnant des directives à votre courtier. Le Fonds peut imputer des frais d'opérations à court terme correspondant au plus à 2 % de la valeur liquidative de toutes parts rachetées dans les 31 jours suivant leur souscription.

Les parts de FNB peuvent être rachetées chaque jour de bourse contre un montant en trésorerie à un prix de rachat par part de FNB correspondant au moindre de ce qui suit : i) 95 % du cours des parts de FNB, tel que ce terme est défini, à la date de prise d'effet du rachat et ii) la valeur liquidative par part de FNB. Des frais d'administration de 0,15 % sont déduits du prix de rachat. Pour qu'un rachat prenne effet au cours d'un jour de bourse donné, une demande de rachat dûment remplie doit être présentée au gestionnaire au plus tard à 9 h ce jour de bourse. Si la demande de rachat est reçue après cette échéance, la date de prise d'effet du rachat correspondra au jour de bourse suivant. Le prix de rachat sera réglé au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date de prise d'effet du rachat.

#### Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : données d'entrée qui sont fondées sur des données de marché non observables.

Un élément est classé selon les données d'entrée du niveau le plus bas utilisées qui ont une incidence significative sur l'évaluation de la juste valeur. Les transferts d'éléments d'un niveau à un autre sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent. Les tableaux suivants illustrent le classement des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2023 et 2022.

	Au 31 décembre 2023			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions ordinaires canadiennes	14 790 147	\$ –	–	\$ 14 790 147
Actions ordinaires américaines	9 911 593	–	–	9 911 593
Fonds négociés en bourse	3 866 130	–	–	3 866 130
Placements à court terme	–	5 592 219	–	5 592 219
Options	(124 510)	–	–	(124 510)
	28 443 360	\$ 5 592 219	\$ –	\$ 34 035 579

	Au 31 décembre 2022			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions ordinaires canadiennes	18 404 589	\$ –	–	\$ 18 404 589
Actions ordinaires américaines	14 450 949	–	–	14 450 949
Fonds négociés en bourse	1 889 250	–	–	1 889 250
Options	130 683	–	–	130 683
	34 875 471	\$ –	\$ –	\$ 34 875 471

Les valeurs comptables de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des charges à payer, des frais de gestion à payer, du montant à payer aux courtiers — placements ainsi que de l'obligation du Fonds en ce qui a trait à l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

#### a) Titres de capitaux propres

Les positions sur capitaux propres du Fonds sont classées dans le niveau 1 lorsque les titres de capitaux propres sont négociés activement et qu'un cours fiable est observable.

#### b) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au coût, plus les intérêts courus, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur. Les données d'entrée sont observables; par conséquent, les placements à court terme sont classés dans le niveau 2.



c) Actifs et passifs dérivés

Les actifs et les passifs dérivés correspondent à des contrats de change à terme et à des contrats d'options.

Les options cotées sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre concerné est inscrit à la cote d'une bourse reconnue et qu'un cours fiable est observable.

La juste valeur des options hors cote est déterminée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes, au moyen de données d'entrée de marché observables. Les contrats de change à terme sont évalués selon le profit ou la perte qui serait réalisé si, à la date de l'évaluation, la position sur les contrats de change à terme devait être liquidée, le cas échéant. Les contrats d'options hors cote et les contrats de change à terme, pour lesquels le risque de crédit est déterminé comme non significatif par rapport à la juste valeur, ont été classés dans le niveau 2.

En 2023 et en 2022, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et le Fonds ne détenait aucun instrument financier dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

7. Parts de catégorie I, de catégorie UI, de catégorie F, de catégorie UF, de catégorie A et de catégorie UA et parts de FNB

Les parts de catégorie I et de catégorie UI sont offertes aux investisseurs institutionnels et à d'autres investisseurs au cas par cas, à la discrétion du gestionnaire. Les parts de catégorie F et de catégorie UF ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont ouvert des comptes comportant des frais auprès de courtiers autorisés. Les parts de catégorie A et de catégorie UA et les parts de FNB sont offertes à tous les investisseurs par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire. Les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et les parts de FNB sont libellées en dollars canadiens. Les parts de catégorie UI, de catégorie UF et de catégorie UA sont libellées en dollars américains. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts d'un nombre illimité de catégories.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB se sont établies à 713 727 \$, à 772 849 \$, à 438 730 \$ et à 197 431 \$, respectivement, ce qui représente un paiement de 0,57 \$ par part de catégorie I, de 0,57 \$ par part de catégorie F, de 0,57 \$ par part de catégorie A et de 0,57 \$ par part de FNB. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB se sont établies à 747 751 \$, à 687 457 \$, à 527 364 \$ et à 23 335 \$, respectivement, ce qui représente un paiement de 0,56 \$ par part de catégorie I, de 0,56 \$ par part de catégorie F, de 0,56 \$ par part de catégorie A et de 0,09 \$ par part de FNB.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 216 093,965 parts de catégorie I (2022 – 408,039) ont été rachetées, pour une valeur de rachat au gré du porteur totale de 2 126 781 \$ (2022 – 4 205 \$).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 545 699,805 parts de catégorie F (2022 – 529 303,569) ont été rachetées, pour une valeur de rachat au gré du porteur totale de 5 361 177 \$ (2022 – 5 631 879 \$).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 183 375,063 parts de catégorie A (2022 – 718 776,678) ont été rachetées, pour une valeur de rachat au gré du porteur totale de 1 730 609 \$ (2022 – 7 728 554 \$).

Le tableau suivant présente les transactions sur parts effectuées au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Parts de catégorie I</b>		
Parts en circulation, au début de l'exercice	1 366 415,230	1 298 326,427
Parts émises	–	22 201,054
Parts rachetées	(216 087,691)	(408,039)
Parts réinvesties	18 621,747	46 295,788
Parts en circulation, à la fin de l'exercice	1 168 949,286	1 366 415,230
<b>Parts de catégorie F</b>		
Parts en circulation, au début de l'exercice	1 436 580,023	876 172,406
Parts émises	344 869,447	1 063 697,336
Parts rachetées	(545 699,805)	(529 303,569)
Parts réinvesties	35 021,555	26 013,850
Parts en circulation, à la fin de l'exercice	1 270 771,220	1 436 580,023
<b>Parts de catégorie A</b>		
Parts en circulation, au début de l'exercice	753 207,093	1 421 005,647
Parts émises	279 637,082	45 268,996
Parts rachetées	(183 375,063)	(718 776,678)
Parts réinvesties	12 703,247	5 709,128
Parts en circulation, à la fin de l'exercice	862 172,359	753 207,093
<b>Parts de FNB</b>		
Parts en circulation, au début de l'exercice	250 000,000	–
Parts émises	300 000,000	250 000,000
Parts en circulation, à la fin de l'exercice	550 000,000	250 000,000

8. Transactions entre parties liées

Des parties sont considérées comme liées si l'une des parties a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions opérationnelles ou financières.

a) Frais de gestion et honoraires liés au rendement

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire de placement et de gestionnaire aux termes de la convention de fiducie, reçoit des frais qui sont calculés et comptabilisés quotidiennement d'après la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds et payés mensuellement, taxes en sus. En ce qui concerne les parts de catégorie I et de catégorie UI, les frais de gestion sont négociables, mais ils ne dépasseront pas les frais de gestion payables à l'égard des parts de catégorie A et de catégorie UA. Le taux annuel maximal des frais de gestion est de 1,00 % pour les parts de catégorie F et de catégorie UF et les parts de FNB, et de 2,00 % pour les parts de catégorie A et de catégorie UA. Le Fonds est responsable de tous les honoraires du dépositaire et du gestionnaire, des frais juridiques et des honoraires comptables et d'audit, ainsi que de toutes les autres charges du dépositaire et du gestionnaire engagées dans le cours normal des affaires relativement aux activités du Fonds.

Une partie des frais de gestion du Fonds ont été annulés jusqu'à ce que l'actif géré atteigne un seuil discrétionnaire. Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, des frais de gestion liés à la catégorie F, à la catégorie I et à la catégorie A de 0,7 % ont été comptabilisés et versés au gestionnaire. Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevé à 252 308 \$ (2022 – 253 225 \$), dont une tranche de 19 826 \$ (2022 – 22 190 \$) a été payée après la clôture de l'exercice.

Mulvihill a également le droit de recevoir des honoraires liés au rendement du Fonds relativement à un trimestre civil donné correspondant à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative ajustée par part à la fin de ce trimestre civil par rapport au rendement de l'indice de référence depuis la fin de la période au cours de laquelle les derniers honoraires liés au rendement ont été versés, plus les taxes applicables. La « valeur liquidative ajustée par part » s'entend de la valeur liquidative par part à la fin d'un trimestre civil, compte non tenu de toute charge à payer au titre des honoraires liés au rendement plus le montant total des distributions versées ou à verser depuis le dernier versement des honoraires liés au rendement. Aucuns honoraires liés au rendement n'ont été payés en 2023 et en 2022.

## b) Honoraires du comité d'examen indépendant

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total de la rémunération versée aux membres externes du comité d'examen indépendant s'est chiffré à 11 297 \$ (2022 – 13 618 \$).

## c) Placement dans d'autres fonds Mulvihill

Le Fonds peut investir dans des parts d'autres fonds gérés par le gestionnaire. La participation du Fonds dans le fonds Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF et dans Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF s'établissait à 1,8 % et à 39,4 %, respectivement, au 31 décembre 2023 (2022 – participation de 2,4 % dans Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF et participation de 0,3 % dans Premium Income Corporation – actions privilégiées).

## 9. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Le gestionnaire peut choisir des courtiers avec lesquels il conclut des accords de rabais de courtage sur titres gérés s'il estime en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. La valeur vérifiable des rabais de courtage sur titres gérés reçue en pourcentage du total des coûts de transaction payés au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 est présentée ci-dessous.

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Rabais de courtage sur titres gérés	119 865 \$	45 936 \$
Pourcentage du total des coûts de transaction	55,5 %	41,2 %

## 10. Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par part

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, l'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par part est calculée comme suit :

	31 décembre 2023			
	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	FNB
Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	(195 629) \$	(211 963) \$	(128 623) \$	4 173 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice	1 263 450	1 375 475	769 841	332 967
Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part	(0,1548) \$	(0,1541) \$	(0,1671) \$	0,0125 \$

	31 décembre 2022			
	Catégorie I	Catégorie F	Catégorie A	FNB
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	(675 065) \$	(541 541) \$	(488 641) \$	(23 854) \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	1 333 687	1 170 417	998 736	228 788
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part	(0,5062) \$	(0,4627) \$	(0,4893) \$	(0,1043) \$

## 11. Impôt sur le résultat

Aucun montant n'est payable au titre de l'impôt sur le résultat en 2023 ou en 2022.

Des pertes autres qu'en capital accumulées d'environ 0,1 M\$ (2022 – 0,1 M\$) et des pertes en capital accumulées d'environ 91,3 M\$ (2022 – 90,2 M\$) peuvent être utilisées en déduction des revenus nets de placement et des profits réalisés à la cession de placements, respectivement, dans les exercices ultérieurs. Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital expirent en 2027.

## 12. Honoraires d'audit

Au cours de l'exercice, les honoraires payés ou à payer à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. relativement à l'audit des états financiers du Fonds se sont élevés à 36 016 \$, et les honoraires liés aux autres services se sont élevés à 54 720 \$.

## Mulvihill Premium Yield Fund

### Administrateurs et comité d'examen indépendant

---

**John Mulvihill**  
Administrateur  
Président du conseil et chef de la direction  
Gestion de capital Mulvihill Inc.

**John P. Mulvihill**  
Administrateur  
Président  
Gestion de capital Mulvihill Inc.

**John D. Germain**  
Administrateur  
Vice-président principal et chef des finances  
Gestion de capital Mulvihill Inc.

**D<sup>r</sup> Robert Bell**  
Membre du comité d'examen indépendant

**Robert G. Bertram**  
Membre du comité d'examen indépendant

**R. Peter Gillin**  
Membre du comité d'examen indépendant

### Renseignements

---

**Auditeur indépendant :**  
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Bay Adelaide Centre, East Tower  
8 Adelaide Street West, Suite 200  
Toronto (Ontario)  
M5H 0A9

**Agent chargé de la tenue des registres  
(fonds commun de placement) :**  
SGGG Fund Services Inc.  
121 King Street West, Suite 300  
Toronto (Ontario)  
M5H 3T9

**Agent chargé de la tenue des registres (parts de FNB) :**  
Compagnie Trust TSX  
301-100 Adelaide Street West  
Toronto (Ontario)  
M5H 4H1

**Dépositaire :**  
Fiducie RBC Services aux investisseurs  
RBC Centre  
155 Wellington Street West, 2nd Floor  
Toronto (Ontario)  
M5V 3L3

Visitez notre site Web, au [www.mulvihill.com](http://www.mulvihill.com), pour obtenir de l'information additionnelle sur les fonds de placement Mulvihill.

### Fonds de placement gérés par Mulvihill Capital Management Inc.

---

#### FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (CBNK)  
Mulvihill Premium Yield Fund ETF (MPY)  
Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF (XLVE)

#### FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Mulvihill Premium Yield Fund

#### ACTIONS FRACTIONNÉES

Premium Income Corporation (PIC.PR.A/PIC.A)  
S Split Corp. (SBN.PR.A/SBN)  
Top 10 Split Trust (TXT.PR.A/TXT.UN)  
World Financial Split Corp. (WFS.PR.A/WFS)

### Siège social :

---

Gestion de capital Mulvihill Inc.  
121 King Street West, Suite 2600  
P.O. Box 113  
Toronto (Ontario)  
M5H 3T9

Tél. : 416 681-3966  
Ligne sans frais : 1 800 725-7172  
Télec. : 416 681-3901  
Courriel : [info@mulvihill.com](mailto:info@mulvihill.com)

Communiquez directement avec votre courtier pour tout changement d'adresse.

Gestion de capital Mulvihill Inc.  
Relations avec les investisseurs  
121 King Street West, Suite 2600  
P.O. Box 113  
Toronto (Ontario)  
M5H 3T9

